

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune de SAINT-LORMEL (Côtes d'Armor)

Procès-Verbal de la séance du 24 juin 2016

| | |
|-----------------------|------------|
| | |
| DATE DE CONVOCATION : | 17.06.2016 |
| | |
| DATE D’AFFICHAGE : | 17.06.2016 |
| | |
| NOMBRE DE CONSEILLERS | |
| | |
| EN EXERCICE | 15 |
| | |
| PRESENTS | 12 |
| | |
| VOTANTS | 14 |

L’an deux mille seize,
Le vingt-quatre juin à vingt heures,

Le Conseil Municipal,
légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de
Monsieur Claude RIGOLÉ

Etaient Présents : AILLET Louis, BOUAN Chantal, BREHINIER Henri, BROCHARD Gwénaëlle
(arrivée à 21h), CADE Jean-Claude, COLLET Céline, DAUNAY Loïc, GUILLOTIN Sylvie, LA
DROITTE Paul, LEBORGNE Régine, LETORT Bernard,.

Excusés : NEUTE Françoise (procuration à Loïc DAUNAY), ROBISSOUT Josiane
(procuration à Henri BREHINIER), MENIER Mireille.

Secrétaire de séance : COLLET Céline

PROCES VERBAL REUNION DU 13 MAI 2016

Adopté à l’unanimité.

COMPTE RENDU DE CONSEILS COMMUNAUTAIRES

- **Conseil Communautaire du 23 mai 2016**

En début de séance, intervention du président de l’union des commerçants de Plancoët accompagné de quelques commerçants pour exprimer leur désarroi face à l’ouverture du Leclerc le dimanche matin. Ils craignent que Hyper U suive le mouvement. Ils demandent l’appui de la communauté de communes pour organiser une table ronde.

▪ Culture

Présentation des spectacles pour la saison 2016/2017 et validation des tarifs suivants :

Tarif A = 25€ 22€

Tarif B = 18€ 15€

Tarif C = 14€ 11€

Tarif D = 8€ 5€ (les chiffres en italiques correspondent aux tarifs réduits : demandeur d’emploi, moins de 20 ans, possesseur de carte CEZAM...)

Les tarifs pour la Troup’école de théâtre sont validés : inscription 90€. Le 20 mai 2017 aura lieu le spectacle.

▪ Environnement

Le programme d’actions de prévention des inondations (PAPI) du bassin versant de l’Arguenon et de sa mise en œuvre pour la période 2017/2020 est approuvé.

L’engagement d’une procédure simplifiée du PLU de la commune de Bourseul est décidé.

La région Bretagne va être sollicitée pour une demande de subvention concernant le PLUI et ceci dans le cadre du contrat de partenariat 2011/2020 pour un montant d’environ 300 000€ soit 50% du coût total.

▪ Finances

Une participation financière de 1028,41 € est validée au bénéfice des « olympiades des sciences de l’ingénieur ».

- ALSH

Le Conseil Communautaire adopte les tarifs proposés pour les familles d'accueil du territoire et supprime le tarif pour les résidents hors territoire avec convention.

- CAP ARMOR

Les activités proposées et les tarifs Cap Armor 2016 sont adoptés. Il est noté une forte augmentation des tarifs due pour une part à la fin du soutien financier du Conseil Départemental des Côtes d'Armor.

- Emploi associatif

Le Président est autorisé à signer une convention tri partite entre la Communauté de communes, le Conseil Départemental et le football Club du pays de Plélan/Vildé.

- SPANC

Une décision modificative est votée pour imputer en investissement un engagement de dépenses de 1 740 € (licence de logiciel).

- Intercommunalité

Suite aux délibérations des Conseils Municipaux approuvant le projet de schéma de mutualisation, le Conseil Communautaire adopte le schéma de mutualisation.

Le Conseil Communautaire émet un avis favorable sur l'arrêté de périmètre de la Communauté d'agglomération et valide la proposition du comité de pilotage pour la dénomination du futur EPCI « Dinan Agglomération » et la localisation de son siège à DINAN.

Les coûts des dépenses liées à la création de la future communauté d'agglomération sont répartis sur les 5 EPCI au prorata de la population de chacun des EPCI soit pour Plancoët/Plélan, 20% du coût.

- Développement économique

Accord pour une subvention exceptionnelle de 1 000 € à la structure assurant le portage de la démarche labellisation « indication géographique protégée granit breton ».

Accord pour l'acquisition de 13 364 m² au prix de 3 € HT le m² pour la Z.A Bellevue à CREHEN.

COMPTE RENDU DES COMMISSIONS COMMUNALES

- **Commission bâtiments communaux du 21 juin 2016**

Henri BREHINIER évoque les différents points traités lors de la commission :

- Rénovation clocher église
- Réhabilitation électricité salle des fêtes – mairie

Les travaux prévus au budget d'investissement 2016 sont toujours en cours avec une fin prévue en juillet 2016. Un surcout de 4 000 € a été établi équivalent aux travaux du foyer des jeunes. Un étalement du paiement a été demandé pour que la réhabilitation soit effectuée dans sa globalité.

- Local boulangerie

Une demande a été reçue le mardi 21 juin pour un projet de création d'une boulangerie bio dans notre local. Mr le Maire a demandé que le Conseil Municipal se prononce sur la destination de ce local en septembre.

- Logement école

Il devrait être libéré courant juillet.

- Identification école
- Effectifs de la rentrée scolaire 2016-2017 : 40 élèves sur le site de St Lormel et 36 élèves sur Créhen suite au dernier conseil d'école. Les effectifs sont stables.
- Accessibilité : les travaux de mise en conformité suivent leur cours.

TRAVAUX DE L'ÉGLISE DU BOURG

Henri BREHINIER indique que la commission bâtiments communaux a étudié ce dossier.

Les travaux prévus sont : la rénovation du plancher du clocher et de la toiture avec un terrasson d'étanchéité. Trois entreprises ont répondu à notre demande de travaux : entreprise Bodet, Accroch'toit et Art camp.

Société Bodet : 5 436 € TTC (fourniture et pose d'un terrasson d'étanchéité)

Société Accroch'toit : 6 287,88 € TTC (plancher en OSB, charpente et étanchéité membrane PVC)

Société Art Camp : 7 164 € TTC (création terrasson étanchéité, restauration du palier de l'escalier de la tour, sécurisation des accès avec rénovation du plancher du beffroi en chêne de 5 cm)

La société Art camp, spécialiste dans ce domaine, propose un devis plus onéreux mais présente un descriptif très détaillé comportant des matériaux de qualité tel qu'un plancher en chêne et une échelle de sécurité du plancher au terrasson.

La commission préconise donc le devis de la société Art camp.

Concernant la rénovation des deux baies défectueuses au niveau de l'horloge et du changement de l'horloge électronique, la commission demande à la société art camp de revoir le montant de son devis.

Changement des 2 baies : 2 664 € TTC

Mise en place d'une horloge électronique : 1 866 € TTC

En effet, l'entreprise Art camp, suite à une visite de l'église, a proposé des devis pour toutes ces prestations avec un coût d'installation de chantier pour chaque intervention.

La commission propose donc de revoir les montants dans le cas où tous les travaux pourraient se dérouler en une seule fois. Jean-Claude CADE souhaite qu'il soit précisé pourquoi la société prévoit le changement de 2 baies sur les 4 existantes.

Il ajoute qu'il souhaiterait que les montants sur les devis soient plus précis pour chaque partie des travaux : terrasson, rénovation du plancher et remplacement des baies. Il a demandé un devis de son côté et aimerait pouvoir comparer les montants.

Monsieur le Maire demande de passer au vote sur proposition de la commission c'est-à-dire une validation du devis de la société Art Camp pour les travaux de terrasson et de rénovation du plancher pour un montant de 7 164 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix pour, 1 voix contre (Paul LA DROITTE en faveur du devis de la société Accroch'toit) et 3 abstentions (Jean-Claude CADE, Bernard LETORT et Louis AILLET souhaitant plus de précisions sur les devis) :

- **décide de retenir la proposition de l'entreprise Art Camp pour un montant TTC de 7 164 € et souhaite que Monsieur le Maire entame une négociation sur les devis du changement des baies ainsi que la mise en place d'une horloge.**

IDENTIFICATION DE L'ÉCOLE

Monsieur le Maire rappelle que, lors d'un précédent Conseil Municipal, il avait été évoqué l'idée de nommer notre école publique.

La commission bâtiments communaux a évoqué ce sujet, elle propose donc l'élaboration d'un panneau indiquant : 'Ecole Publique de Saint Lormel' et de faire des essais afin de choisir l'emplacement idéal.

Il est demandé aux conseillers leur avis sur ce projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **décide d'installer un panneau 'Ecole Publique de St Lormel' afin de mieux identifier les locaux de l'école.**

TRAVAUX DE VOIRIE 2016 : SECURISATION DU BOURG

Monsieur le Maire rappelle que des travaux de voirie pour sécuriser le bourg vont être entrepris en 2016. Pour se faire, après contact pris auprès des services de sécurité du département, un nouveau projet est proposé à l'ensemble du Conseil Municipal.

Dans la rue des tilleuls, le plateau surélevé de 14 mètres, face au bar, serait maintenu.

Dans la Rue St Pierre, un deuxième plateau de 10 mètres serait installé au début de la rue st pierre (près de la mairie), puis le rétrécissement existant serait accentué (chicane), enfin, un nouveau plateau surélevé de 30 mètres est proposé au niveau de la rue de la tourelle.

Monsieur le Maire présente ce nouveau projet et souhaite connaître l'avis des conseillers municipaux afin de pouvoir lancer une consultation auprès des entreprises.

Les services du département ont émis un avis favorable pour les 3 plateaux mais un avis réservé sur la chicane pour privilégier des écluses.

Une estimation du montant des travaux a été faite et est déjà prévu en dépenses d'investissement.

Les travaux pourraient avoir lieu courant septembre - octobre.

Après discussions, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le projet de la mise en place de 3 plateaux surélevés ainsi qu'une réhabilitation de la chicane.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix pour et 2 voix contre (Jean-Claude CADE et Bernard LETORT en faveur de 2 plateaux surélevés aux extrémités du bourg et la chicane) :

- valide le projet présenté des 3 plateaux surélevés et de la rénovation de la chicane et autorise Monsieur le Maire à lancer une consultation d'entreprises pour ce marché.

CESSION DE PARCELLE : LA VILLE ORIEN

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de Mr Collet Yves demeurant 31 la Ville Orien de lui céder une portion de voirie communale afin de régulariser sa situation cadastrale.

En effet, depuis des années, une partie de sa propriété se trouve en partie sur le domaine communal suite à une erreur de construction de sa clôture et de son portail.

Il précise que l'article L 3111-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P), les biens du domaine public sont par nature inaliénables. Toutefois, lorsqu'un bien ne remplit plus les conditions qui le font relever du domaine public, prévues aux articles L 2111-1 et L 2111-2 du même Code, il est possible de le déclasser pour qu'il intègre ainsi le domaine privé de la commune et fasse ensuite l'objet d'une aliénation.

Pour régulariser cette situation, Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal d'autoriser la cession de parcelle représentant 43 m², de signer le document parcellaire, puis d'autoriser la signature de l'acte notarié et de fixer un prix de vente au m².

Monsieur le Maire rappelle que les frais de bornage et d'acte notarié seront à la charge du demandeur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide le principe de cette aliénation au profit de Monsieur Collet Yves et se prononce pour le déclassement et la cession définitive du terrain d'une surface de 43 m² au prix de 10 € le m².

FRAIS DE BORNAGE : ACHAT DE PARCELLE MOULIN DE BELLENRAY

Monsieur le Maire rappelle que le dossier d'achat du chemin d'accès au Moulin de Bellenray et de la digue est en cours depuis plus de 2 ans.

Il rappelle également la proposition qui avait été faite entre le Syndicat Mixte Arguenon Maritime, la Communauté de Communes et la commune de St Lormel : le chemin d'accès devrait être acheté au propriétaire M. Joseph Robert du Clos Colin. La commune achèterait la partie chemin et le SMAM, la partie digue, l'entretien restant à la charge de la Communauté de Communes.

Le 29 mars 2016, une intervention du géomètre a eu lieu sur place avec l'ensemble des parties afin de définir les repères du futur bornage.

Mr Meister, géomètre, nous a adressé le procès-verbal du bornage pour signature.
La surface de la parcelle achetée à Monsieur ROBERT Joseph représenterait 1 169 m².

Monsieur le Maire demande l'accord du Conseil Municipal pour la signature du procès-verbal ainsi que l'accord pour la prise en charge des frais de bornage pour un montant de 996.52 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise Monsieur le Maire à signer le procès-verbal de bornage et donne son accord pour la prise en charge communal des frais de bornage pour un montant de 996.52 € TTC.**

REVISION DES TARIFS GARDERIE PERISCOLAIRE ET CANTINE SCOLAIRE

Monsieur le Maire propose de réviser les tarifs communaux de la cantine et la garderie périscolaire pour application dès la rentrée scolaire 2016.

- Cantine scolaire

Sylvie GUILLOTIN présente le bilan qui démontre un déficit de 14 636.72 € pour l'année 2015 au lieu de 22 461.16 € pour 2014 liée au changement de prestataire fournisseur des repas.

Notre prix de vente du repas est de 2.85 € pour les enfants et 4.30 € pour les adultes.

Le prix d'achat du repas auprès de la société Convivio (ex Resteco) est de 2.94 € par enfant et 3.64 € par adulte. Il passera à 3.02 € par enfant et 3.72 € par adulte dès la rentrée scolaire 2016-2017 soit une augmentation de 8 centimes par repas.

Il est fait une proposition d'augmenter les tarifs à 2.90 € pour les enfants et maintien du tarif adulte à 4.30 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **décide d'augmenter le tarif cantine scolaire enfant à 2.90 € par repas et de maintenir le tarif adulte à 4.30 € par repas.**

- Garderie périscolaire

Sylvie GUILLOTIN présente le bilan de l'année 2015 comprenant un déficit du service périscolaire de 13 679.34€ au lieu de 13 926.57 € en 2014.

Les tarifs appliqués sont les suivants :

Matin

Arrivée avant 8h : 1.50 €/ enfant

Arrivée après 8h : 1.10 €/ enfant

Soir

Départ avant 17h30 : 1.30 €/enfant

Départ après 17h30 : 1.80 € / enfant

Réduction : 25% à partir du deuxième enfant

Il est proposé au Conseil Municipal d'augmenter le tarif de 10 cts pour le soir soit :

Soir

Départ avant 17h30 : 1.40 €/enfant

Départ après 17h30 : 1.90 € / enfant

Monsieur le Maire invite les conseillers à donner leur avis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **décide d'augmenter le tarif garderie soir comme suit : Départ avant 17h30 : 1.40 €/enfant et Départ après 17h30 : 1.90 € / enfant.**

RAPPORT ANNUEL 2015 PRIX ET QUALITE DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Ce rapport est établi par le Service Environnement de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer et est consultable en mairie.

La population desservie en assainissement collectif est de 300 habitants.

La commune est responsable de l'ouvrage et des services.

130 habitations sont raccordées aux lagunes.

1 abonné consommant 120 m³/an paie 191,60 €. Sur 191,60 € la Collectivité reçoit 170 € et l'Agence de l'Eau 21,60 €.

Les emprunts sont terminés et une provision de 40 170.91 € pour travaux est inscrite au budget.

Le Conseil Municipal doit délibérer pour l'adoption de ce rapport.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Adopte le rapport 2015 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de la commune de Saint-Lormel.**
- **Autorise la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, après vérification, à mettre en ligne des indicateurs de votre service sur le site « www.services.eaufrance.fr ».**

RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE

Nous avons reçu un courrier de la Caisse régionale de Crédit Agricole des Côtes d'Armor nous avisant de la date d'échéance au 10 juillet 2016 du contrat d'ouverture de crédit « ligne de trésorerie » d'un montant de 50 000 € aux conditions suivantes : EURIBOR 3 mois moyenné + marge de 1.65 %, commission d'engagement : 0.25 % du montant de la ligne.

Il invite le Conseil Municipal à délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **décide de procéder au renouvellement du contrat de crédit dit « ligne de trésorerie » d'un montant de 50 000€.**
- **accepte les conditions suivantes : EURIBOR 3 mois moyenné + marge de 1.65 %, commission d'engagement : 0.25 % du montant de la ligne.**
- **autorise le Maire à signer le contrat avec le Crédit Agricole des Côtes d'Armor.**

INFORMATIONS DIVERSES

- **Côtes d'Armor Habitat**
Une demande de travaux déposée puis accordée afin de réaliser une réhabilitation thermique d'une partie des logements place doheneuc. Aucune date d'intervention n'est fixée.

- **Armorique Habitat**
Les travaux de voirie concernant l'entrée dans le lotissement sont terminés et satisfaisants.
Deux autres réunions ont eu lieu depuis avec les sujets suivants :
 - Les noues : le devis a été réactualisé : il a été ramené à 3 437.04 € ttc au lieu de 3 975.00 € ttc. Les travaux devraient avoir lieu fin août.
 - Station d'épuration : des vidanges seront faites plus régulièrement. Beaucoup de déchets ont été trouvés : lingettes, serpillière ...
 - Parterre du lotissement : Armorique habitat est à la recherche de terre végétale.

- **'If' du Vieux bourg**
Sylvie GUILLOTIN informe qu'un rendez-vous avec Mr Jezegou, technicien forestier du Conseil départemental des Côtes d'Armor, a eu lieu sur place au Vieux Bourg. Des conseils ont été donnés quant à l'entretien : les branches sur le tronc pourront être coupées en octobre, les grosses branches mortes seront coupées à la scie quand la nacelle sera disponible lors de la pose des guirlandes de Noël en décembre. Sa circonférence est passée de 7 à 7,05 mètres.

- **Travaux aux vestiaires douches du foot**
Les travaux de mise en place d'horloge mécanique, de détecteur et de transformateur ont été entrepris en décembre 2015 afin d'assainir le bâtiment communal. Un programmateur a été installé sur les radiateurs. L'ensemble des travaux a donné satisfaction. La facture a été réceptionnée fin mai pour un montant de 948.48 € TTC.

- **Livraison du lave-vaisselle de l'école**
Il a été livré et mis en place le jeudi 23 juin.

- **Contrat de Territoire 2016-2020**
La signature officielle du Contrat de territoire 2016-2020 a eu lieu lundi 17 juin à 15h15 à Pléven.

- **Camping les chênes**
Un changement de propriétaire aura lieu à compter du 1^{er} juillet sur un mobilhome et un nouveau mobilhome est arrivé depuis le 15 juin.

- **Badge déchetteries**
Un contrôle d'accès va être mis en place sur les deux déchetteries au cours du 4^{ème} trimestre 2016.
Les formulaires à destination des usagers, particuliers ou professionnels, sont disponibles depuis une semaine en mairie afin de réceptionner dans quelques temps un badge encodé. Il est téléchargeable également sur le site de la Communauté de Communes. Le nombre de passages par an n'a pas encore été délibéré en Conseil Communautaire.

- **Manifestations de juin**
Portes ouvertes de l'école, trophée des boulistes et fête de la Muzik se sont très bien déroulées.

- **Filet pare ballons**
Henri BREHINIER informe que les poteaux du filet pare ballon ont été scellés cette semaine et que le filet sera installé courant juillet.

- **Chèque énergie**

Céline COLLET informe qu'une action d'aide aux personnes en fonction des revenus est en cours sous forme de « chèque énergie » pour le paiement de facture. Cette démarche est portée dans un premier temps dans les Côtes d'Armor, l'Aveyron, l'Ardèche et le Pas de Calais.

QUESTIONS DIVERSES

Jean-Claude CADE reproche la situation du panneau stop et de la bande blanche aux costières qui =selon lui ne sont toujours pas bien positionnés. Monsieur le Maire répond qu'après renseignements pris, il est conforme à la réglementation.

Bernard LETORT demande pour quelle raison une concession double a pris place récemment au fond du cimetière. Il est répondu que la vente a eu lieu en 2006 et qu'elle a été décalée pour des raisons d'emplacement du jardin du souvenir.

Monsieur le Maire rappelle les réunions à venir :
Réunion commune nouvelle : 28 juin 2016 à 20h30
Réunion préparation repas des aînés : 30 juin 2016 à 19h00.

Prochain Conseil Municipal : vendredi 2 septembre 2016 à 20h.

La séance est levée à 22h39.

| | | | | | | | |
|---------------|-----------------|------------------|-------------------|----------------|-----------------|------------------|--------------------|
| Claude RIGOLE | Henri BREHINIER | Sylvie GUILLOTIN | Josiane ROBISSOUT | AILLET Louis | BOUAN Chantal | CADE Jean-Claude | BROCHARD Gwénaëlle |
| | | | <i>Absente</i> | | | | |
| COLLET Céline | DAUNAY Loïc | LA DROITTE Paul | LEBORGNE Régine | LETORT Bernard | MENIER Mireille | NEUTE Françoise | |
| | | | | | <i>Absente</i> | <i>Absente</i> | |